



RAPPORT SUR LA MISSION EN FINLANDE

**DÉLÉGATION COMPOSÉE DE
DIRECTIONS GÉNÉRALES MEMBRES**

DU

**REGROUPEMENT NATIONAL DES DIRECTIONS
GÉNÉRALES DE L'ÉDUCATION (RNDGÉ)**

Novembre 2010

1.0 INTRODUCTION

Les membres du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RDNGÉ) attachent une grande importance à l'échange d'information et au partage de connaissances qui peuvent se produire dans le cadre de missions exploratoires dans des pays étrangers. Dans cette perspective, du 22 au 25 novembre 2010, sept directions générales et le directeur général du regroupement, monsieur Roger Paul se sont rendus en Finlande afin de :

- discuter avec les responsables de l'éducation publique finlandaise (fonctionnaires, administrateurs scolaires et professeurs) au sujet de l'organisation et du fonctionnement de leur système d'éducation public;
- présenter aux hôtes finlandais certains éléments pertinents du système d'éducation canadien.

Dans les pages qui suivent nous présenterons un compte rendu succinct des discussions que nous avons eues avec nos hôtes finlandais ainsi que les constats que nous avons pu dégager de nos discussions, de nos observations et des échanges entre les membres du RNDGÉ lors des sessions de débriefage.

2.0 POURQUOI LA FINLANDE

Les membres du RNDGÉ tenaient à faire une mission en Finlande pour deux raisons principales. Premièrement, en 2003 et en 2006 les Finlandais se sont placés au premier rang au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), une enquête menée tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 30 pays membres de l'OCDE et dans les 27 pays partenaires. L'enquête évalue l'acquisition de savoirs et savoir-faire essentiels à la pleine participation de l'individu dans la société au terme de la scolarité obligatoire. Les tests portent sur la lecture, les mathématiques et les sciences et se présentent sous la forme d'un questionnaire de fond. Les premières collectes de données ont eu lieu en 2000, les suivantes en 2003 et en 2006. Une troisième collecte dont les résultats n'étaient pas encore rendus publics au moment de la mission a été réalisée en 2009.

Deuxièmement, comme le Canada, la Finlande a deux langues officielles soit le finlandais et le suédois.

3.0 OBJECTIFS DE LA MISSION

Le groupe s'était fixé les objectifs suivants pour la mission exploratoire :

- identifier les facteurs qui font en sorte que les élèves finlandais se classent au premier rang sur les enquêtes du PISA
- se familiariser avec l'organisation et le fonctionnement du système d'éducation finlandais et les responsabilités administratives des divers paliers d'autorité
- discuter des programmes préscolaires
- comprendre la philosophie et l'approche pédagogique finlandaises en ce qui concerne les élèves avec des difficultés d'apprentissage

- discuter de l'enseignement et de l'apprentissage d'une deuxième et troisième langue
- se renseigner davantage sur l'option scolaire qui permet à l'élève de choisir soit la voie académique ou la voie professionnelle à l'âge de 16 ans, c'est-à-dire à la fin des études obligatoires

4.0 LA FINLANDE EN BREF

- 5,2 million d'habitants dont la grande majorité habite le sud du pays
- population dont le taux de vieillissement est parmi le plus élevé en Europe
- très peu d'immigration donc une population plus ou moins homogène
- pourcentages de la population dont la langue maternelle est :
 - *le finlandais 92 %
 - *le suédois 6 %
 - * la langue saamienne a aussi un statut officiel dans trois communes dans le nord du pays 2 %
- répartition de la population en termes de pratique religieuse :
 - *luthériens 85 %
 - *orthodoxes 1 %
 - *sans affiliation 13 %

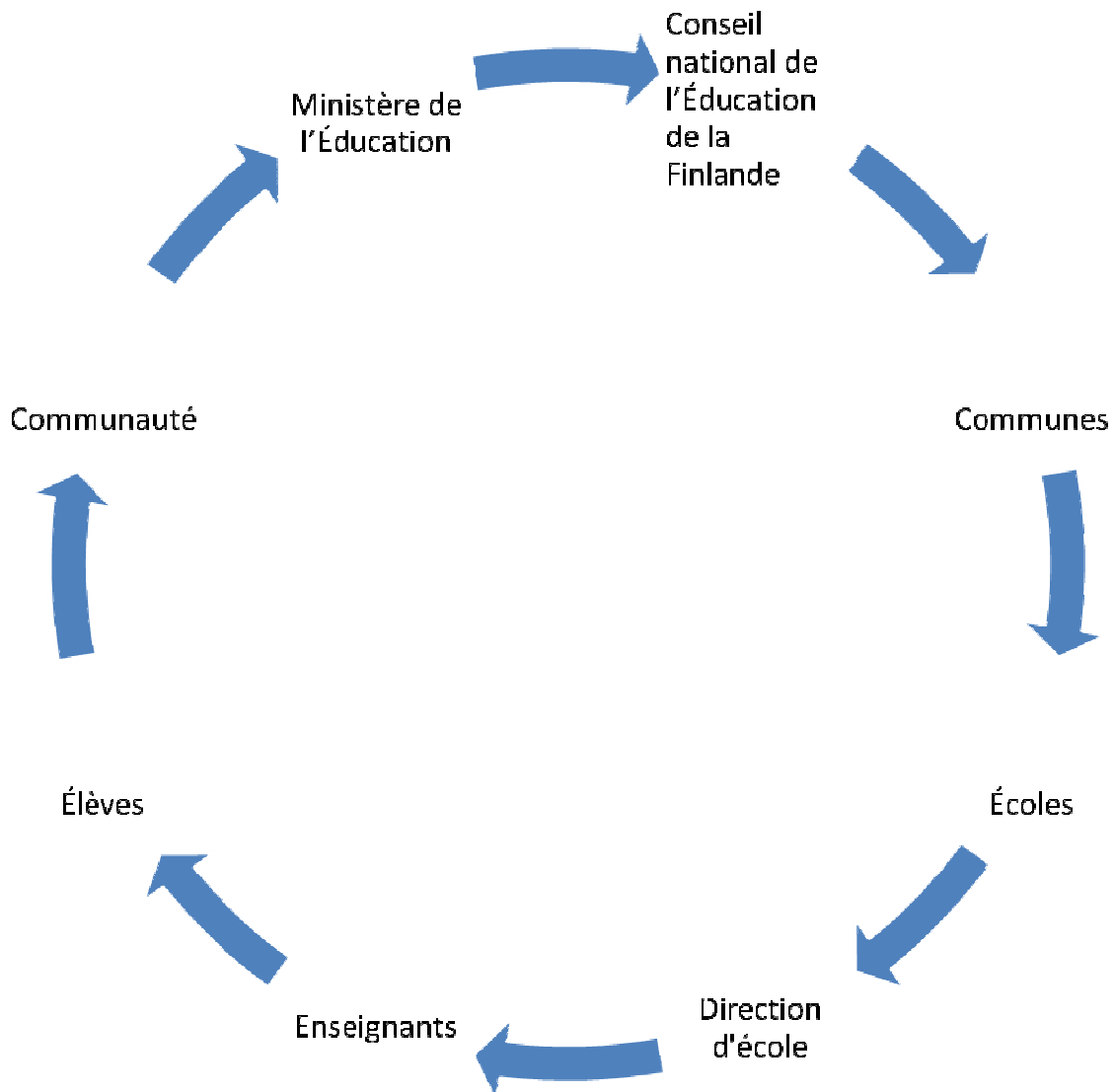
5.0 QUELQUES PARTICULARITÉS INTÉRESSANTES DU SYSTÈME D'ÉDUCATION FINLANDAIS

- chaque citoyen a le droit à une éducation égale et à l'occasion d'apprendre au maximum de ses capacités, droit qui est inscrit dans la constitution du pays
- la société et, par extension, les écoles attachent une grande importance au développement de la citoyenneté et aux responsabilités individuelles et collectives que cette valeur entraîne, comme par exemple le respect d'autrui
- le système scolaire favorise une stratégie pédagogique qui fait que l'élève passe du concret à l'abstrait lorsqu'il apprend un nouveau concept, c'est-à-dire de l'observation, à la pratique (au laboratoire) et enfin à la théorie. Souvent au Canada nous privilégions une stratégie d'apprentissage dans le sens inverse
- une scolarité essentiellement gratuite de la naissance jusqu'à la fin des études universitaires ou techniques
- l'enseignement vise l'apprentissage plutôt que l'évaluation
- l'éducation obligatoire débute à l'âge de sept ans et se termine à l'âge de 16 ans
- l'option de choisir entre les études professionnelles et les études universitaires à l'âge de 16 ans : (statistiques pour l'année 2008)
 - *51 % des élèves ont choisi les cours qui leur permettent de poursuivre des études universitaires
 - *42 % des élèves ont opté pour des programmes d'études professionnelles
 - *2 % ont poursuivi une dixième année
 - *5 % ont quitté l'école

- Quelques directeurs généraux étaient surpris de voir que 42% des élèves choisissent la voie professionnelle qui peut mener au marché du travail ou à des études dans des écoles polytechniques.
- Les directeurs généraux étaient également intéressés du fait qu'il n'y avait pas de cul-de-sac pour les élèves en Finlande et que l'élève a la possibilité de changer de voie d'études en tout temps, même du secteur professionnel au secteur universitaire.
- comme indiqué ci-dessus, la Finlande a deux langues officielles : le finlandais et le suédois. Dans les écoles de langue finlandaise, ainsi que dans les écoles de langue suédoise, l'étude d'une deuxième langue est obligatoire à compter de la troisième année et l'étude d'une troisième langue est obligatoire à compter de la septième année. Cependant les élèves finlandais doivent obligatoirement étudier le suédois soit en troisième ou en septième et c'est l'inverse pour les élèves suédois. Comme troisième langue l'élève a le choix de la langue anglaise ou la langue allemande. Selon les responsables de l'enseignement de la langue seconde les élèves préfèrent étudier l'anglais comme deuxième langue seconde et la majorité des élèves débutent l'étude de la langue anglaise en troisième année.
- un des grands principes de base de la loi scolaire finlandaise est celui de l'égalité à l'éducation pour tous, indépendamment de l'âge, le domicile, le sexe, la situation économique ou la langue maternelle de la personne. L'éducation est un droit fondamental de tous les citoyens qui sert à accroître l'égalité régionale et l'égalité entre les individus. Dans ce contexte les instances scolaires apportent des appuis pédagogiques, sociaux, médicaux, à tous les élèves et en particulier aux élèves avec des difficultés d'apprentissage légères et sévères. On estime que ce système d'appui est plus généreux que celui que l'on retrouve dans la plupart des provinces canadiennes.
- enfin même s'ils réussissent très bien dans les enquêtes du PISA, les Finlandais sont présentement en train de réévaluer, de fond et en comble, la livraison de l'éducation publique au pays. Ce projet de révision et de réforme prévoit des rapports sur la mise à jour des grandes orientations de l'éducation publique et du nombre d'heures consacrées à chaque matière en 2011 et sur la programmation de base en 2014.

6.0 CONSTATS DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À L'ÉGARD DES DIVERS INTERVENANTS DU SYSTÈME D'ÉDUCATION FINLANDAIS

Le schéma ci-dessous présente les principaux intervenants dans le système d'éducation finlandais. Le schéma met en évidence la préférence des Finlandais pour un système d'éducation où l'autorité et les responsabilités pour la détermination des contenus, de la qualité et de la livraison de l'éducation sont décentralisées.



Constats faits par les membres du RNDGÉ à l'égard de chacun des intervenants dans ce système.

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

- selon la loi, le ministère de l'Éducation est responsable de tous les programmes d'études et les programmes de formation qui reçoivent un financement public. Cependant le rôle du ministère dans le système d'éducation se limite à fixer les orientations du système d'éducation pour le pays et les heures des cours. La mise en œuvre des objectifs nationaux au niveau des communes et des écoles est la responsabilité du conseil national de l'Éducation de la Finlande.

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION DE LA FINLANDE

- le conseil national de l'Éducation de la Finlande est responsable de l'élaboration de la programmation nationale de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement professionnel et de la formation des adultes. Le Conseil et les communes sont relativement autonomes dans leur domaine de responsabilités.
- le conseil n'approuve ni prescrit les manuels scolaires pour les diverses matières enseignées dans les écoles.
- le conseil n'entreprend, ni exige de la part des communes ou des écoles la supervision ou l'évaluation de l'enseignant ou de son enseignement.
- le conseil n'évalue pas le rendement scolaire des élèves au niveau national. Il fait plutôt des échantillonnages des examens nationaux corrigés par les enseignants pour vérifier si l'évaluation est juste.

LES COMMUNES

- il existe 431 communes en Finlande
- chaque commune est responsable :
 - *du financement du système scolaire régional
 - *du respect de la programmation à l'égard des grands buts et objectifs de l'éducation tels que prescrits par le conseil national de l'Éducation
 - * de l'élaboration de la programmation au niveau local
 - *de la durée de la journée scolaire
 - *de la construction et de l'entretien des édifices scolaires
 - *du nombre et de l'embauche des enseignants et des cadres scolaires

LES ÉCOLES

- sont construites au milieu des villes et des villages
- l'école est le lieu où l'élève reçoit de l'instruction formelle d'un ou de plusieurs enseignants sur un nombre prédéterminé de matières
- doivent satisfaire les exigences des programmes d'études et les autres exigences liées au développement académique et personnel des élèves telles que prescrites par les autorités nationales et communales

LA DIRECTION D'ÉCOLE

- la direction d'école ne relève pas d'un cadre supérieur
- la direction est l'intermédiaire entre les parents et la commune
- le rôle de la direction est plutôt administratif que pédagogique
- la direction s'occupe des horaires, de la discipline des élèves, s'il y a lieu, des rencontres avec le personnel, ainsi de suite
- la direction n'a pas de rôle dans l'évaluation ou la supervision de l'enseignant ou de l'enseignement

LES ENSEIGNANTS

- la profession enseignante est très populaire comme choix de carrière. Cette carrière est le choix le plus populaire auprès des étudiants qui poursuivent leurs études après le secondaire. Par contre, seulement 15% des demandes d'admission aux programmes de formation des maîtres sont retenues
- doivent être titulaires d'une maîtrise
- sont responsables de l'organisation et de la livraison de l'enseignement
- ont confiance en leurs capacités et leurs compétences
- font le choix des manuels scolaires et les autres documents pédagogiques d'appui
- exécutent leurs tâches sans supervision ou évaluation

LES PARENTS

- sont fiers du système d'éducation et font confiance au système
- estiment que les enseignants sont des professionnels qui savent bien faire leur travail
- mettent rarement en question le travail accompli par l'école, les administrateurs ou les enseignants

LES ÉLÈVES

- respectent les enseignants et leurs compagnons de classe et donnent l'impression de vouloir être de bons citoyens
- démontrent une grande responsabilité civile au sein de l'école
- sont responsables de leur propre comportement et de leur apprentissage
- donnent l'impression d'être satisfaits/heureux
- adorent la lecture
- aiment les sciences et les mathématiques
- marchent à l'école
- reçoivent un repas chaud gratuit à midi

LA COMMUNAUTÉ

- appuie les activités scolaires et collabore avec les responsables au besoin
- utilise l'école pour des activités communautaires

7.0 LES DÉFIS DU SYSTÈME SCOLAIRE TELS QU'IDENTIFIÉS PAR L'INSTANCE NATIONALE

Les représentants du conseil national de l'Éducation de la Finlande ont partagé avec nous quelques défis qui existent actuellement ou qui risquent de se présenter. Les voici :

- certaines écoles ne donnent pas aux élèves l'occasion de développer les habiletés requises au 21^e siècle, surtout dans le domaine de la technologie
- la vérification périodique des échantillonnages des épreuves nationales corrigées par les enseignants démontre une diminution dans le rendement des élèves et des écarts assez marqués entre les écoles
- le questionnement des bénéfices et les inconvénients de la centralisation
- la confiance des gens dans le système d'éducation est peut-être seulement un reflet des bons résultats des élèves aux tests du PISA
- une augmentation des incidences de violence dans les écoles
- le constat que certaines écoles sont fortes dans les domaines académiques mais moins fortes dans les beaux-arts et les sports
- le fait que la société finlandaise ne met pas davantage en question le système d'éducation. Parce que la société en général a confiance en le système, elle ne va sans doute pas apprécier le bien-fondé des changements que l'on va vouloir apporter suite aux travaux de réforme présentement en cours.

8.0 CONCLUSION

Tous les membres du RNDGÉ qui se sont rendus en Finlande se disent très satisfaits de leur expérience dans ce pays scandinave. Les rencontres avec les représentants des divers paliers d'autorité finlandaise, les discussions avec le personnel et les élèves concernant les écoles ont toutes servi à enrichir la visite. La délégation a été impressionnée par l'attitude de l'élève envers autrui, envers l'école et envers son rôle et ses responsabilités en tant que citoyen. La délégation a aussi été impressionnée par la place privilégiée de l'enseignant en tant que professionnel fiable et par l'acceptation chez l'élève de sa propre responsabilité pour son apprentissage. Enfin il est intéressant de constater que les facteurs suivants caractérisent un système d'éducation dont les élèves se classent au premier rang sur des enquêtes internationales telles que le PISA.

- la scolarité gratuite de la naissance à la fin des études postsecondaires
- l'éventail d'appuis pédagogiques, médicaux et sociaux disponibles aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage
- l'option qu'a l'élève de choisir, à partir de la fin de la neuvième année, de poursuivre soit des études préparatoires à l'entrée directe sur marché du travail ou une formation dans une école polytechnique ou des études préparatoires à l'admission à une université
- les repas chauds gratuits

En conclusion, les directeurs généraux sont rentrés au Canada avec beaucoup de matière à réflexion qui les amène à se questionner au sujet des particularités du système scolaire finlandais qui seraient appropriées au sein du système d'éducation canadien en général et du système d'éducation dans lequel ils jouent un rôle important de leadership.

9.0 PERSONNES RENCONTRÉES ET INSTITUTIONS VISITÉES

1- Au sein du conseil national de l'Éducation :

- ✓ Krisriina Volmari, Pd.D, conseiller cadre
- ✓ Erja Vitikka, Ph.D, conseiller cadre
- ✓ Timo Lankinen, directeur général
- ✓ Aija Rinkinen, conseiller pédagogique
- ✓ Anna-Kaisa Mustaparta, conseiller pédagogique
- ✓ Leo Pahkin, conseiller pédagogique

2- Au sein du ministère de l'Éducation :

- ✓ Jaana Palojarvi, directrice des relations internationales

3- Visites aux écoles :

- ✓ Jalavapuiston, koulu écoles primaire, 1^{re} à la 6^e année.
- ✓ Milkkola koulu, école primaire, 0 à la 9^e année. Présentation de l'école par le directeur, Merja Kuokka
- ✓ Lumon Lukio, Présentation de l'école secondaire par le directeur, Jari Koivisto

10.0 MEMBRES DU RNDGÉ PARTICIPANTS À LA MISSION

FERRÉ, Denis (MB)	Manitoba
GALLIEN, Roch (ON)	Ontario
GIROUX, Claude (NB)	Nouveau-Brunswick
PAUL, Roger (FNCSF/RNDGE)	Directeur général du RNDGÉ
ROY, Bernard (SK)	Saskatchewan
SAMSON, Darrell (NÉ)	Nouvelle-Écosse
SIROIS, Réjean (ON)	Ontario
VAILLANCOURT, Réjane (NU)	Nunavut